

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-2836

présenté par

Mme K/Bidi, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	539 184 352
Conditions de vie outre-mer	539 184 352	0
TOTAUX	539 184 352	539 184 352
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement transfère 539 184 352€ de l'action 01 « Soutien aux entreprises » du programme 138 « Emploi Outre-mer » vers l'action 03 « Continuité territoriale » du programme 123 « Conditions de vie Outre-mer » afin d'assurer la continuité territoriale en matière de colis postaux. Pour ce faire, dans le cadre contraint de l'examen de la loi de finances, les auteurs de cet

amendement sont obligés d'amputer un autre programme d'une part de son budget, c'est là l'unique raison pour laquelle nous touchons au budget de l'emploi Outre-mer.

Par cet amendement nous souhaitons aborder la problématique des colis postaux. Dans les Outre-mer leurs coûts sont extrêmement élevés. Cela entraîne une discrimination entre les habitants d'Outre-mer et ceux de l'Hexagone, creuse les inégalités et rompt avec la continuité territoriale. Il est urgent de pouvoir assurer pour les ultramarins des tarifs postaux égaux à ceux pratiqués en Hexagone. Cet amendement va dans ce sens.